

# ACTION URGENTE

## UN GRÉVISTE DE LA FAIM GRAVEMENT MALADE

**Samer Issawi, 34 ans, mène une grève de la faim depuis août dernier alors qu'il est en détention en Israël. Sa vie est en grand danger.**

**Samer Issawi** est détenu par les autorités israéliennes depuis le 7 juillet 2012. Celles-ci affirment qu'il a violé les conditions de sa libération dans le cadre d'un échange de prisonniers en octobre 2011, sans dire lesquelles. Cet homme a entamé une grève de la faim le 1<sup>er</sup> août en signe de protestation, une commission militaire israélienne ayant refusé de lui expliquer, ou d'expliquer à son avocat, les raisons de son incarcération.

Samer Issawi a passé la plus grande partie de sa grève à la clinique de la prison de Ramleh. Il a été conduit dans un hôpital civil en Israël à de nombreuses reprises pour passer des examens en urgence, le plus récemment les 22 et 27 janvier, mais à chaque fois, il a été ramené à la clinique au bout de quelques heures.

Le 31 janvier, cet homme aurait cessé de prendre des vitamines et menacé de ne plus boire de l'eau. Il a également menacé de ne plus passer les examens médicaux effectués par les Services pénitentiaires israéliens s'il n'était pas libéré.

Son avocat a confié à Amnesty International que sa santé s'était rapidement détériorée au cours de ces dernières semaines car il ne s'alimente plus depuis six mois. Lorsqu'il a rendu visite à son client le 31 janvier dernier, celui-ci ne pesait que 47 kilos (presque la moitié de son poids normal). Les membres du personnel médical de la clinique ont prévenu qu'il risquait de mourir bientôt.

Amnesty International craint que cet homme ne reçoive pas de toute urgence les soins médicaux spécialisés dont il a besoin à la clinique de la prison de Ramleh, qui ne dispose pas des infrastructures ou des spécialistes nécessaires pour prodiguer des soins adaptés à des individus menant une grève de la faim depuis longtemps.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités israéliennes à veiller à ce que Samer Issawi bénéficie de soins médicaux adaptés ou soit immédiatement libéré afin de pouvoir recevoir de toute urgence le traitement spécifique dont il a besoin ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'il soit traité avec humanité à tout moment et ne soit pas puni d'une quelconque manière pour sa grève de la faim.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 MARS 2013 À :**

Commissaire des Services pénitentiaires  
israéliens

Lieutenant-General Aharon Franco  
Israel Prison Service, PO Box 81  
Ramleh 72100, Israël

**Fax : +972 8 919 3800**

**Formule d'appel : *Dear Lieutenant-  
General, / Monsieur,***

Directeur général au ministère de la  
Santé

Roni Gamzo  
Ministry of Health  
2 Ben Tabai Street  
Jerusalem 93591, Israël

**Fax : +972 2 565 5966**

**Formule d'appel : *Dear Director General, /  
Monsieur,***

**Copies à :**

Ministre de la Sécurité publique

Yitzhak Aharonovitch  
Ministry of Public Security  
Kiryat Hamemshala  
Jerusalem 91181, Israël

**Fax : +972 2 584 7872**

**Courriel : [sar@mops.gov.il](mailto:sar@mops.gov.il)**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays (adresse/s à compléter) :**  
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN GRÉVISTE DE LA FAIM GRAVEMENT MALADE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Samer Issawi a été interpellé le 7 juillet 2012 alors qu'il passait un poste de contrôle israélien pour rentrer chez lui à Jérusalem. Il a d'abord été incarcéré au centre de détention de Moscobiyya, où on l'a interrogé pendant 28 jours. Il n'a pas pu s'entretenir avec son avocat pendant les 23 premiers jours de sa détention. Il a ensuite été transféré à la prison de Nafha, dans le désert de Negev (sud d'Israël).

Cet homme a entamé une grève de la faim le 1<sup>er</sup> août dernier en signe de protestation, une commission militaire israélienne ayant refusé de lui expliquer, ou d'expliquer à son avocat, les raisons de son incarcération. Cette commission, composée de trois juges militaires, cherche apparemment à appliquer de nouveau la peine de 30 ans d'emprisonnement que Samer Issawi purgeait au moment où il a été relâché dans le cadre de l'échange de prisonniers. Le dossier présenté par cette commission est basé sur des informations secrètes concernant la façon dont cet homme a « violé » les conditions de sa libération. Ni Samer Issawi ni son avocat n'ont accès à ces renseignements, ce qui les empêche de préparer une véritable défense.

Samer Issawi fait également l'objet d'une autre procédure judiciaire, car un tribunal civil l'accuse d'avoir bafoué les termes de sa remise en liberté en entrant en Cisjordanie occupée. Le 18 décembre 2012, le tribunal d'instance de Jérusalem a tenu audience pour examiner les charges retenues contre cet homme par le ministère public. Samer Issawi est entré dans la salle attaché à un fauteuil roulant et escorté par des policiers des forces spéciales. Lorsqu'il a essayé de saluer sa mère et sa sœur, ceux-ci l'ont agressé, le frappant au cou, au torse et au ventre. Quand on l'a fait sortir de la salle, il est tombé de son fauteuil. Le même jour à midi, des soldats israéliens ont fait une descente à son domicile et ont arrêté sa sœur. Celle-ci a été remise en liberté 24 heures plus tard en échange d'une caution de 3 000 shekels (environ 600 euros), avant d'être assignée à résidence pendant dix jours. Elle s'est vu interdire de rendre visite à son frère pendant six mois.

Samer Issawi a déjà passé environ 12 ans en prison après avoir été déclaré coupable de possession d'armes et de création de groupes militaires à Jérusalem. Il a été relâché le 18 octobre 2011 dans le cadre d'un échange de prisonniers conclu entre le Hamas et Israël, qui a permis la libération progressive de 1 027 Palestiniens en échange du soldat israélien Gilad Shalit.

Nom : Samer Issawi

Genre : homme

AU 36/13, MDE 15/003/2013, 12 février 2013

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

